DELIMITATION DU TERRITOIRE EN ZONES

- Zone UHa - Zone urbaine mixte de centre-village ou de coeur de hameau
- Zone UHb - Zone urbaine mixte à dominante résidentielle
- Zone UHc - Zone urbaine résidentielle
- Zone USal - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités artisanales et industrielles
- Zone USal - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités logistiques
- Zone USca - Zone urbaine spécialisée dédiée aux campings et hébergements de loisirs
- Zone USe - Zone urbaine dédiée aux équipements publics et collectifs
- Zone USf - Zone urbaine dédiée aux infrastructures ferroviaires et autoroutières
- Zone A - Zone agricole
- Zone AE - Zone agricole d'intégration d'éoliennes et d'aérogénérateurs
- Zone AEs - Zone agricole d'intégration de centrales photovoltaïques
- Zone N - Zone de protection des milieux naturels
- Zone Nj - Zone naturelle de protection des jardins de village
- Zone 1AUb - Zone à urbaniser mixte à dominante résidentielle
- Zone 1AUSe - Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics et collectifs
- Zone 2AUSe - Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics et collectifs à long terme

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES

- Secteur d'aménagement soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (Article R.151-6 CU)
- Secteur soumis à l'élaboration d'Attente de Projet d'Aménagement Global (Article L.151-41 CU)
- Secteur soumis à OAP thématique "patrimoine" (Article R.151-7 CU)
- Secteur soumis à OAP thématique "protection et valorisation des continuités écologiques" (Article L.151-6-2 CU)
- Secteur spécifique de hauteur restreinte (Article R.151-39 CU)
- Secteur avec Taille Minimale des Logements (Article L.151-14 CU)
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées - STECAL (Article L.151-13 CU)
- Emplacement réservé (Articles L151-41 et suivants du Code Urbanisme)
- Espace boisé protégé (Article R.151-43 5°CU)
- Mare ou Zone humide protégée (Article L.151-23 CU)
- Secteur de constructibilité interdite liée à l'existence de risques technologiques (Article R.151-31 2° CU)
- Secteur de constructibilité limitée liée à des problématiques de risques et d'hygiène (Article R.151-34 1° CU)
- Secteur de constructibilité encadrée liée à l'existence de risques naturels (Article R.151-34 1° CU)
- Ligne d'implantation alternative des constructions (Article L.151-17 Code Urbanisme)
- Itinéraire pédestre ou cyclable à conserver ou à créer (Article L.151-38 Code Urbanisme)
- Haie ou alignement d'arbres protégés (Articles.151-23 Code Urbanisme)
- Bâtiment en zone agricole dont le changement de destination est autorisé (Article L.151-11 2° CU)
- Bâti d'intérêt patrimonial protégé (Article L.151-19 Code Urbanisme)
- Arbre remarquable protégé (Article L.151-23 Code Urbanisme)

ELEMENTS D'INFORMATION

- Bâtiment agricole
- Cimetière
- Autre

Fond de Plan Cadastre-Information (bâti et parcellaire) - Etalab DGFiP - en date du 20/04/2023

PLAN GLOBAL DE LA COMMUNE
Echelle : 1/7000ème

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO INTITULE ET CARACTERISTIQUES DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (m²)
ER1 - ?	Commune d'Attray	1a
ER2	Aménagement de l'entrée de village Est-Sud de Baudais	7a
ER3	Aménagement de l'entrée de village Est-Nord de Baudais	6a
ER4	Aménagement de l'entrée de village Ouest-Sud de Baudais	11a
ER5	Aménagement de l'entrée de village Ouest-Nord de Baudais	1a
ER6	Aménagement de l'entrée de village Nord-Ouest 1 - rue du Général Hussell	1a
ER7	Aménagement de l'entrée de village Nord-Ouest 2 - rue du Général Hussell	1a
ER8	Aménagement de l'entrée de village Nord-Est - rue du Général Hussell	1a
ER9	Aménagement de l'entrée de village Sud - rue du Général Hussell	14a
ER10	?	6a

Communauté de communes
PLAINE NORD LOIRET

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2.RÈGLEMENT - PIÈCE GRAPHIQUE

02A.ATTRAY

DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE

ANGERVILLE
ATTRAY
BASCOCHES-LES-GALLERANDES
BOISSEAUX
CHAMEON-EN-BEAUCE
CHATILLON-LE-ROI
CROTTES-EN-PITHIVERAIS
CHAUSSY
DOMMERVILLE
ESCRENNES-EN-PITHIVERAIS
GIROLLES
GRANDVILLE-EN-BEAUCE
MAINVILLIERS
MAINVILLIERS
MONTBOUY

Prescription du PLUi : 08/12/2015
Débat sur le PADD : 20/03/2023

VERSION 01/12/2023

Communauté de communes
PLAINE NORD LOIRET

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2.RÈGLEMENT - PIÈCE GRAPHIQUE

02b.ATTRAY

DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE

ANGERVILLE
ATTRAY
BOISCHOIS-LES-GALLERANDES
BOISSEAUX
CHAMBON-LA-FORÊT
CHATILLON-LE-ROI
CHILLEURS-EN-FRANCHINE
CHRISTOT
COMBREUX
CORBEILLE-EN-BEAUCE
CORBEILLE-EN-FRANCHINE
FOUGEU
FRAPUY
GERMIGNONVILLE
GIROLLES
GRANGERMONT
GUILLY
LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON
LA CHAPELLE-VIEILLE-FORÊT
LA GROUELLE
LA HAUDIÈRE
LA POISSONNIÈRE
LE MALESHERBOIS
LE MOULINET-SUR-SOLIN
LES BORDES
LOMBREUIL
MARTINATRAP
MÉZIÈRES-EN-GÂTINAIS
MONTBARROIS
MONTBOUY
NEUVILLE-SUR-ESCHES
NOGENT-SUR-VERNISSON
OUSSOY-EN-GÂTINAIS
PANNES
PRESNOY
PUISEAUX
SAINT-AIGNAN-DES-GUÉS
SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE
SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS
SAINT-HILAIRE-LES-ANDRÉSIS
SAINT-LOUP-DES-VIGNES
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD
SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
SAINT-SIGISMOND
SAINT-VRAIN
SCEAUX-DU-GÂTINAIS
SOUPPES-SUR-LOING
THIMORY
TRIGUÈRES
VILLEMANDEUR
VILLEMOUTIERS
VIMORY
VITRY-AUX-LOGES

Prescription du PLUi	09/12/2019
Débat sur le PADD	22/03/2022

VERSION 01/12/2023

DELIMITATION DU TERRITOIRE EN ZONES

- Zone UMa - Zone urbaine mixte de centre-village ou de coeur de hameau
- Zone UMb - Zone urbaine mixte à dominante résidentielle
- Zone UMc - Zone urbaine résidentielle
- Zone USal - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités artisanales et industrielles
- Zone USal - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités logistiques
- Zone USca - Zone urbaine spécialisée dédiée aux campings et hébergements de loisirs
- Zone USe - Zone urbaine dédiée aux équipements publics et collectifs
- Zone USf - Zone urbaine dédiée aux infrastructures ferroviaires et autoroutières
- Zone A - Zone agricole
- Zone AE - Zone agricole d'intégration d'éoliennes et d'aérogénérateurs
- Zone AEs - Zone agricole d'intégration de centrales photovoltaïques
- Zone N - Zone de protection des milieux naturels
- Zone Nj - Zone naturelle de protection des jardins de village
- Zone 1AUb - Zone à urbaniser mixte à dominante résidentielle
- Zone 1AUSe - Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics et collectifs
- Zone 2AUSe - Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics et collectifs à long terme

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES

- Secteur d'aménagement soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (Article R.151-6 CU)
- Secteur soumis à Patrimoine d'Attente de Projet d'Aménagement Global (Article L.151-41 CU)
- Secteur soumis à OAP thématique "patrimoine" (Article R.151-7 CU)
- Secteur soumis à OAP thématique "protection et valorisation des continuités écologiques" (Article L.151-6-2 CU)
- Secteur spécifique de hauteur restreinte (Article R.151-39 CU)
- Secteur avec Taille Minimale des Logements (Article L.151-14 CU)
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées - STECAL (Article L.151-13 CU)
- Emplacement réservé (Articles L151-41 et suivants du Code Urbanisme)
- Espace boisé protégé (Article R.151-43 5°CU)
- Mare ou Zone humide protégée (Article L.151-23 CU)
- Secteur de constructibilité interdite liée à l'existence de risques technologiques (Article R.151-31 2° CU)
- Secteur de constructibilité limitée liée à des problématiques de risques et d'hygiène (Article R.151-34 1° CU)
- Secteur de constructibilité encadrée liée à l'existence de risques naturels (Article R.151-34 1° CU)
- Ligne d'implantation alternative des constructions (Article L.151-17 Code Urbanisme)
- Itinéraire pédestre ou cyclable à conserver ou à créer (Article L.151-38 Code Urbanisme)
- Haie ou alignement d'arbres protégés (Article L.151-23 Code Urbanisme)
- Bâtiment en zone agricole dont le changement de destination est autorisé (Article L.151-11 2° CU)
- Bâti d'intérêt patrimonial protégé (Article L.151-19 Code Urbanisme)
- Arbre remarquable protégé (Article L.151-23 Code Urbanisme)

ELEMENTS D'INFORMATION

- Bâtiment agricole
- Cimetière
- Autre

Fond de Plan Cadastre Informatisé (bâti et parcellaire) - Etalab DGFiP - en date du 20/04/2023

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO INTITULE ET CARACTERISTIQUES DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (m²)
001	Commune d'Attray	58
002	Aménagement de fonction de village Est-Sud de Baudas	70
003	Aménagement de fonction de village Est-Nord de Baudas	93
004	Aménagement de fonction de village Ouest-Sud de Baudas	111
005	Aménagement de fonction de village Ouest-Nord de Baudas	81
006	Aménagement de fonction de village Nord-Ouest 1 - rue du Général Huault	57
007	Aménagement de fonction de village Nord-Ouest 2 - rue du Général Huault	70
008	Aménagement de fonction de village Nord-Est - rue du Général Huault	74
009	Aménagement de fonction de village Sud - rue du Général Huault	140
010	?	61

BAUDAS
Echelle : 1/2000ème

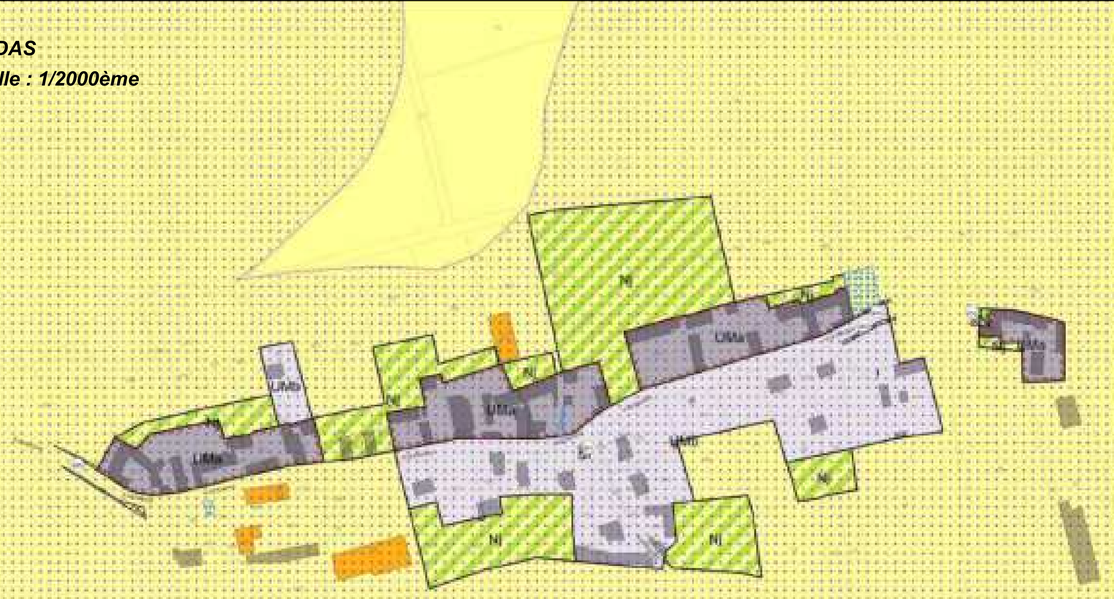

MARTINATRAP
Echelle : 1/1500ème

CHEF-LIEU - FOUGEU
Echelle : 1/2500ème

FRAPUY
Echelle : 1/2000ème

LA GROUELLE
Echelle : 1/2000ème

ATHOUAS
Echelle : 1/2000ème
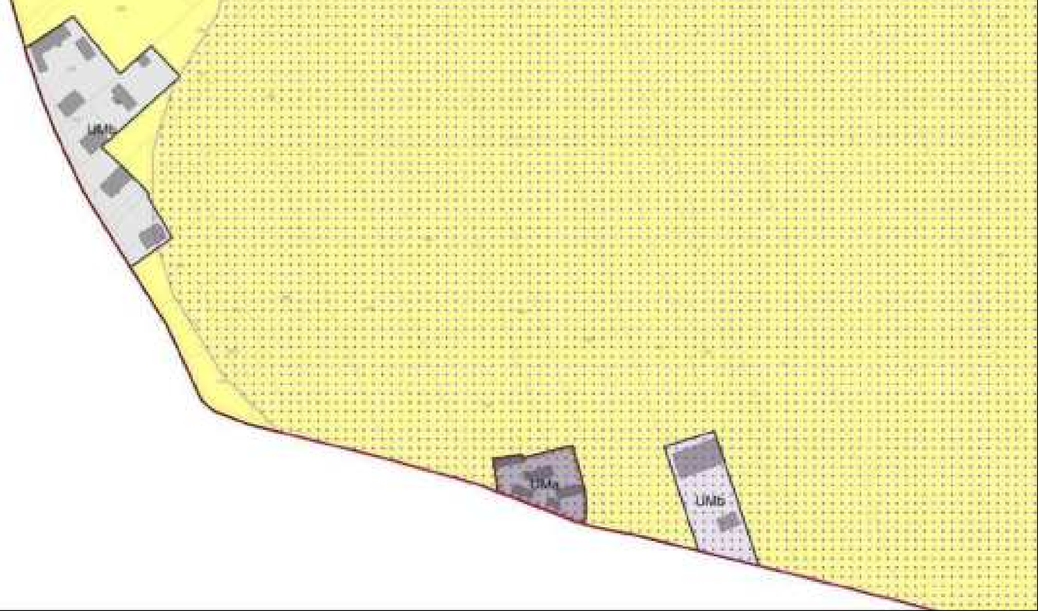
LA HAUDIERE - DROUVELU - LA POISSONNIERE
Echelle : 1/2000ème